FINALE DE LA COUPE DE FRANCE DES RALLYES

FFSA

ALBI / 2019
FINALE

DE LA COUPE DE FRANCE DES RALLYES
DU VIGNOBLE GAILLACOIS

18-19-20
OCTOBRE 2019

Rêvons plus loin, partageons ensemble !

RALLYE des Côtes du Tarn FINALE 2019

RÈGLEMENT PARTICULIER

Gaillac · ŠKODA TOULOUSE · RIVALS · VILLE D'ALBI www.mairie-albi.fr · albi · TARN · La Région Occitanie · vinovalie · ALKIA · LA DÉPÊCHE · ibis STYLES

SOMMAIRE

Introduction Page 3
Liste des adresses Page 3
Programme du Rallye Page 5
Article 1P – Organisation Page 6
1.1P : Officiels Page 10
1.2P : Eligibilité Page 10
1.3P : Vérifications

Article 2P – Assurances
Page 11

Article 3P – Concurrents et pilotes Page 11
3.1P : Demande d'engagement – Inscriptions Page 11
3.1.10P : Concurrents admis Page 11
3.1.11P : Droits d'engagements Page 11
3.2P : Les équipages Page 12
3.3P : Ordre de départ- Plaques - Numéros Page 12

Article 4 – Voitures et équipements
4.1P : Voitures admises Page 12
4.2P : Pneumatiques Page 12
4.3P : Assistance Page 12
4.3.2.2P : Parc remorques Page 13
4.3.3P : Ravitaillement Page 13
4.4P : Géolocalisation Page 13

Article 5 – Indentification des voitures et Publicité
5.1P Identification des voitures Page 14
5.2P Publicité Page 14

Article 6 – Site et infrastructure
6.1P : Description Page 15
6.2P : Reconnaissances Page 15
6.2.1P : Nombre de passages Page 15
6.2.2P : Voitures de reconnaissance Page 16
6.2.5P : Durée et horaires des Reconnaissances Page 16
6.3P : Carnet de contrôle Page 16
6.4P : Circulation Page 16

Article 7 – Déroulement du Rallye
7.1P : Départ Page 16
7.2P : Dispositions générales relatives aux contrôles Page 16
7.3P : Contrôles de passage – Contrôles horaires Page 16
7.4p : Contrôle de regroupement Page 17
7.5P : Epreuves spéciales Page 17
7.6P : Parc fermé Page 17
Article 8 – Réclamations – Appels Page 17

Article 9 – Classements Page 17

Article 10 – Prix – Coupes Page 18

ANNEXES
1 - Itinéraire Horaires du Vendredi Page 19
2 - Itinéraire Horaires du Samedi Page 20

Association ALBI 2019 Rabastens - Vignoble Gaillacois - 53 Avenue Jean Bérenguier - 81800 Couffouleux
Email : contact@albifinale2019.fr SIRET 840 069 249 00018

INTRODUCTION

Ce Règlement Particulier sportif complète le Règlement Standard des rallyes 2019 et le règlement de la Finale de la Coupe de France des Rallyes 2019. Les Rallyes Français sont organisés conformément au code Sportif International et de ses annexes, aux règlements de la Fédération Française du Sport Automobile.
La Finale de la Coupe de France est réservée aux pilotes qualifiés selon le règlement de la Coupe de France des Rallyes 2019.

LISTE DES ADRESSES

Organisateur Technique:

Association ALBI 2019 Rabastens – Vignoble Gaillacois
53 Avenue Jean Bérenguier
81800 Couffouleux.
Tel : 05 63 33 84 81 ***Fax*** : 09 57 80 79 21
E-mail : contact@albifinale2019.fr
Site : www.albifinale2019.fr

Vérifications administratives :
Vinovalie. Route d'Albi 81800 RABASTENS

Vérifications administratives complémentaires:
Circuit d'Albi loge 5

Vérifications techniques :
Circuit d'Albi, voie des stands, box PIT LANE

P.C Course, Collège des commissaires sportifs et Affichage Officiel :
Circuit d'Albi loges 3 et 4

Salle de presse :
Parc des expositions ALBI LE SEQUESTRE

Permanence des chargés avec les relations concurrents :
Parc des expositions ALBI LE SEQUESTRE

Accueil des officiels :
Parc des expositions ALBI LE SEQUESTRE
Podium de départ et d'arrivée :
Parc des expositions ALBI LE SEQUESTRE
Parc de départ, Parc fermé, parc de regroupement :
Parc des expositions ALBI LE SEQUESTRE

Parc d'Assistance :
Circuit d'Albi-Paddock

Village des Ligues régionales et Village Exposants :

Parc des expositions ALBI LE SEQUESTRE

Parc de déchargement des remorques

Circuit d'Albi

Parc remorques OBLIGATOIRE mais NON GARDÉ

Circuit d'Albi

Coordonnées GPS : 43°54'55.63'' N - 2° 07'02.78'' E

Affichage officiel :

Avant le rallye : Salle de réception, VINOVALIE Route d'Albi 81800 RABASTENS

Du jeudi 17 octobre au dimanche 20 octobre 2019 : Circuit d'Albi parc d'assistance

Tableaux d'informations:

Jeudi 17 Octobre 2019 : Parc des expositions ALBI LE SEQUESTRE.

Vendredi 18 Octobre 2019 :

Parc Fermé de Départ de la 1ère étape : Parc des expositions Albi Le Séquestre

Parc Fermé de fin d'étape : Parc des expositions Albi Le Séquestre

Samedi 20 Octobre 2019 :

Parc Fermé de départ de la 2ème étape : Parc des expositions Albi Le Séquestre.

Parc de Regroupement : Parc des expositions Albi Le Séquestre.

Parc fermé de fin du rallye : Parc des expositions Albi Le Séquestre.

Vérifications finales :

SUR' AUTO MECA 81
14, rue de la Mélaudie
ZAC de la BAUTE
81990 LE SEQUESTRE
-□ : 05 63 54 91 03
06 25 42 18 10
Taux horaire de la main d'œuvre : 60€ TTC

Remise des prix :

SCENITH ALBI (Parc des Expositions Albi Le Séquestre)

Association ALBI 2019 Rabastens - Vignoble Gaillacois - 53 Avenue Jean Bérenguier - 81800 Couffouleux
Email : contact@albifinale2019.fr SIRET 840 069 249 00018

PROGRAMME ET HEURES DU RALLYE

Parution du Règlement Ouverture des engagements	**Vendredi 16/08/2019**	
Clôture des engagements	**Lundi 30/09/2019**	
Remise des Carnets d'itinéraires /Enregistrement reconnaissances Vérifications obligatoires des documents **Reconnaissances**	**Samedi 12/10/2019** 08h00 – 17h30 08h00 – 17h30 08h00 – 17h30 08h30 – 18h30	VINOVALIE Route d'ALBI 81800 RABASTENS
Remise des Carnets d'itinéraires /Enregistrement reconnaissances Vérifications obligatoires des documents **Reconnaissances**	**Dimanche 13/10/2019** 08h00 – 17h30 08h00 – 17h30 08h30 – 18h30	VINOVALIE Route d'ALBI 81800 RABASTENS
Remise des Carnets d'itinéraires /Enregistrement reconnaissances Vérifications obligatoires des documents	**Mardi 15/10/2019** 18h00 à 21h00	VINOVALIE Route d'ALBI 81800 RABASTENS
Remise des Carnets d'itinéraires /Enregistrement reconnaissances Vérifications obligatoires des documents **Reconnaissances**	**Mercredi 16/10/2019** 08h00 – 17h30 08h00 – 17h30 08h30 – 18h30	VINOVALIE Route d'ALBI 81800 RABASTENS
Remise des Carnets d'itinéraires /Enregistrement reconnaissances Vérifications obligatoires des documents **Reconnaissances** Vérifications complémentaire des documents Vérifications des voitures Ouverture Salle de Presse & village des ligues Accueil des Officiels Heure de mise en place du parc de départ 1ère réunion du collège des commissaires Sportifs Inauguration Villages des Ligues Briefing des officiels & véhicules d'encadrement Publication des équipages admis au départ et publication des heures et ordres de départ	**Jeudi 17/10/2019** 08h00 – 13h00 08h00 – 13h00 08h30 – 18h30 15h30 – 21h30 16h00 – 22h00 14h00 14h00 15h00-22h30 18h00 16h00 – 18h30 19h00 23h30	Circuit d'Albi Loge 5 '' Circuit d'Albi Loge 5 Circuit d'Albi Loge 5 Circuit d'Albi voie des stands Box Pit Lane Circuit d'Albi loge 1 Parc des expositions Albi Circuit d'Albi loge 4 Parc des expositions Albi Circuit d'Albi loge 1 Tableau d'affichage officiel et tableaux d'information
Départ de la 1ère étape -1ère section Départ de la 1ére étape -2ème section Arrivée 1ère étape à partir de : Publication des résultats partiels et ordre et heure de départ de la 2ème étape	**Vendredi 18/10/2019** 09h00 15h30 19h13 23h10 23h10	Parc des Expositions Albi Parc des expositions Albi Tableau d'affichage officiel Paddock Circuit d'Albi et tableaux d'information Parc des Expositions Albi

Association ALBI 2019 Rabastens - Vignoble Gaillacois - 53 Avenue Jean Bérenguier - 81800 Couffouleux
Email : contact@albifinale2019.fr SIRET 840 069 249 00018

. Départ de la 2ème étape Arrivée du Rallye, entrée en parc fermé à partir de : Vérifications finales (Taux horaire 60€ TTC) Publication des résultats du rallye	**Samedi 19/10/2019** 08h00 19h00 À partir de19h00 22h50	Tableau d'affichage officiel Paddock Circuit d'Albi et tableaux d'information Parc des Expositions Albi Parc des Expositions Albi SUR'AUTO MECA 81 Albi Tableau d'affichage officiel Paddock Circuit d'Albi et tableaux d'information Parc des expositions Albi
Remise des Prix	**Dimanche20/10/2109** 10h00	SCENITH

ARTICLE 1P. ORGANISATION

La Fédération Française du Sport Automobile, et la Ligue Régionale du Sport Automobile OCCITANIE PYRENEES, en collaboration avec l'ASA du Vignoble Tarnais (Organisateur Administratif) et le Comité d'Organisation « ALBI 2019 RABASTENS VIGNOBLE GAILLACOIS » (Organisateur Technique), organisent la **FINALE DE LA COUPE DE FRANCE DES RALLYES** les17, 18,19 et 20 Octobre 2019 à ALBI.
Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Régionale du Sport Automobile Occitanie Pyrénées sous le n° **N 47** en date du **11 Juillet 2019** et a reçu de la FFSA le permis d'organisation n° **533** en date du **12 juillet 2019.**
Cette épreuve sera disputée conformément au Code Sportif International, aux règlements Sportifs de la Fédération Française du Sport Automobile et au présent règlement auxquels tous les concurrents s'engagent à se soumettre par le fait de leur inscription.

Organisateur Technique :
Association ALBI 2019 RABASTENS-VIGNOBLE GAILLACOIS
53 Avenue Jean Bérenguier
81800 COUFFOULEUX
Email : contact@albifinale2109.fr
Tel. : 05 63 33 84 81

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

COMITE D'ORGANISATION:

COMITE D'HONNEUR

M. Jean Michel MOUGARD	Préfet du Tarn
Mme. Carole DELGA	Présidente de la Région Occitanie
M. Christophe RAMOND	Président du Conseil Départemental
Mme. M.C. VERDIER JOUCLAS	Député de la 2ème circonscription du Tarn
M. Philippe FOLLIOT	Député de la 1ère circonscription du Tarn
M. Nicolas DESCHAUX	Président de la Fédération Française du Sport Automobile
M. Bernard DEMEUZOIS	Vice-président de la FFSA, Président de la commission Plénière des Rallyes
M. Hervé BESSON	Président de la commission Coupe de France des Rallyes
M. André DIVIES	Vice-président de la FFSA, Président de la Ligue du Sport Automobile Occitanie -Pyrénées
M. Alain MARY	Président de l'ASA du Vignoble Tarnais

Mesdames et Messieurs les présidents d'ASA de la Ligue du Sport Automobile Occitanie Pyrénées.
Mesdames et Messieurs les membres du comité directeur de la Ligue du Sport Automobile Occitanie Pyrénées

Mme S. GUIRAUD – CHAUMEIL	Présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois et Maire d'ALBI.
M. Paul SALVADOR	Vice-président du Conseil Départemental, Président de la communauté d'Agglomération Gaillac - Graulhet, Maire de Castelnau de Montmiral
Mesdames et Messieurs	les conseillers départementaux.
M. Dominique GUTH	Directeur du service des routes et infrastructures du département.
Mesdames et Messieurs	les maires des communes traversées par le Rallye

COMITE D'ORGANISATION AUTOMOBILE :

Président de la ligue du Sport Automobile Occitanie Pyrénées	André DIVIES
Co – Présidents	Alain MARY Michel VERGNES
Vice-présidents	Luc BASCUGNANA Michel BENAZECH Éric LAURENS Patrice MARTY
Secrétaire	Colette BELLEGARDE - MARY
Adjointe	Amina SOULÉ
Trésorière	Myriam BERTRAND-PUECH
Adjoint	Hervé RUFFAT
Responsables des Officiels	Michel VERGNES - Myriam BERTRAND-PUECH

Association ALBI 2019 Rabastens - Vignoble Gaillacois - 53 Avenue Jean Bérenguier - 81800 Couffouleux
Email : contact@albifinale2019.fr SIRET 840 069 249 00018

Responsable V.I.P	Eric LAURENS
Responsables RTS et Tracé	Patrice MARTY - Audrey HERRERO - Marcel CABROL

Chargés de la mise en place et de la sécurité des E.S

PROLOGUE PR1	Luc BASCUGNANA	Ecurie Auto Sport Passion
CURVALE ES 1	Michel BENAZECH	Ecurie Val d'Agout
RASSISSE ES 2	Bastien CABROL	Ecurie du Sidobre
MONTMIRAL ES 3 et 6	Anthony POUGET Alexandre HERMET	Ecurie des 2 Rives
RABASTENS ES 4 et 7	Jean-Pierre JULIA	Auto Cross Salvagnacois
MONTAIGUT ES 5 et 8	J-B VAYSSIERE Éric FAVREAU	Ecurie des 2 Rives

SECRETARIAT DU RALLYE :

Jusqu'au Mercredi 16/10/2019 à 12h00, le secrétariat du rallye sera situé à l'adresse suivante :
53 Av. Jean Bérenguier 81800 COUFFOULEUX
Tel : 05 63 33 84 81 ***Fax*** : 09 57 80 79 21
E-mail : contact@albifinale2019.frmailto:ecuriedesdeuxrives@free.fr ***Site : www.albifinale2019.fr***

Du Jeudi 17/10/2019 à 08h00 à la fin de la finale, le secrétariat du rallye sera situé à l'adresse suivante :
P.C du Rallye Loge 5
Circuit D'ALBI - 81 000 ALBI
Tel :05 63 43 04 04

1.1P.OFFICIELS

COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Jean Claude CRESP	26
Membre du Collège des Commissaires Sportifs	Gilbert GIRAUD	4864
Membre du Collège des Commissaires Sportifs	Franck DEL SANTO	3166

DIRECTION DE COURSE

Directeur de Course	Pascal BATTE	28230
Directeur de Course Adjoint	Joseph LORRE	10395
Directeur de Course Adjoint + Vérifications	Nicole BONNET	7422

Adjoints à la direction de course (ES)

- DC ES : PR 1 et ES 3/6	Michel LAROULANDIE	8495
- DC ES : ES 1 et ES 4/7	Gérard PLISSON	122983
- DC ES : ES 2 et ES 5/8	Sylvie ZYCH	3416

Délégués à la Direction de course

- Vérifications administratives	Nicole BONNET	7422

- Vérifications techniques et publicité	Guy TRONCAL	1056
- Délégué aux parcs	Thierry LE FOLL	58378
- Délégué véhicule tricolore	Gérard TEXIER	18160
- Délégués véhicule autorité	Patrice MARTY	9699
	Georges LEMMENS	46609
- Délégué 000 B	René PASCOUAU	14181
- Délégué 000 A	Jannick DAUBIGNE	6560
- Délégué 00	Patrick BOUTEILLER	128253
- Voiture 0	C et A DE BOUSSAC	241017/241889
- Délégué Véhicule Damier	Jean Christophe LEROY	5495
- Délégué Chronométrage.	Christelle VALETTE	12194

Délégués aux E.S

PR1 et ES 3/6	Laurent TEILLARD	10182
	Yves ESCLOUPÉ	76046
ES 1 et ES 4/7	Carmen BELCHI	8747
	Jacques ETIENNE	17167
ES 2 et ES 5/8	Christian COULET	3650
	Guillaume FAYET	162390

Délégués aux postes intermédiaires

ES 1 et ES 3/6	Fabien PASCAL	154264
ES 2 et ES 4/7	Éric BONIFACE	131210

CHARGÉS DES RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS

RESPONSABLE	Gérard FOURNIER	131394
Chargés des Relations avec les Concurrents	Brigitte MARTY	136694
	Gérard BERTRAND	5705
	Véronique PUYAU	21585
	Françoise FRÉVILLE	111134

COMMISSAIRES TECHNIQUES

Commissaire technique responsable	Francis JAMMES	205627
Secrétariat des com. Techniques	Lucie BARBE	300834
Commissaires Techniques	Hervé HENO	5200
	Jean Pierre ROQUES	178808
	Régis BEREAU	136886
	Alain FARNIERE	64948
	Bernard SANGLA	8230
	Michel BRUN	52526
	Alexandre FOURCADE	28760
	André FOURMENT	6222
	Arnaud DESPORTES	2117
	Christophe NATEWAJKO	43054
	Jean François IMBERT	170395
	André MOMMAYOU	12924
	Roger VANARA	114975

RESPONSABLES DES COMMISSAIRES

	Francis MARTY	241841
	Et les responsables des	

Association ALBI 2019 Rabastens - Vignoble Gaillacois - 53 Avenue Jean Bérenguier - 81800 Couffouleux
Email : contact@albifinale2019.fr SIRET 840 069 249 00018

	Commissaires des 5 écuries de l'ASA du Vignoble Tarnais	

JUGES DE FAITS

Equipe 1	Michel BLANC	20772
	Dominique JOUBERT	14860
Equipe 2	Bernard GALARD	4608
	Max DECARPENTRIE	3433
Médecin chef :	Jacques BRISSAT	160417
Chargé des relations avec la presse	Marie France ESTENAVE	

Prestataires

Speakers	Vincent DOUGADOS	
	Philippe SOING	6307
Informatique Classements :	Patrick SOFT	
Géolocalisation :	Ste VDS RACING	
Liaisons Radio VHF :	Marcel CABROL	14590

A l'exception des membres du Collège des commissaires sportifs, tous les officiels figurant sur le règlement du rallye sont déclarés compétents en tant que juge de fait pour la constatation visuelle d'infractions dont ils seraient les témoins. Ils devront notifier par un rapport écrit au directeur de course, les faits constatés dans les plus brefs délais.

1.2P. ELIGIBILITE

La finale de la Coupe de France des Rallyes est réservée aux pilotes qualifiés selon le règlement de la FFSA.

Le vainqueur de la Finale sera le vainqueur de la Coupe de France des Rallyes 2019.

La date de fin de qualification est fixée au 08 septembre 2019.

Compte pour le championnat Pilotes et Copilotes de la Ligue Occitanie Pyrénées.

Compte pour le chalenge des commissaires de la Ligue Occitanie Pyrénées.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives :

Elles seront effectuées obligatoirement à la prise du Carnet d'itinéraire :
Cave VINOVALIE route d'Albi 81800 RABASTENS, les 12, 13 et 16 Octobre
et loge 5 du circuit d'Albi le 17 octobre.
Les concurrents devront obligatoirement présenter les originaux des documents suivants :

- **Permis de conduire Pilote et Copilote en cours de validité**
- **Licences Pilote et Copilote de l'année en cours**
- **Photocopie 1ère page de la fiche d'homologation de la voiture**

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement une convocation pour les vérifications administratives

Une fois les vérifications effectuées et conformes, ils recevront les stickers nécessaires qui devront être apposés sur la voiture de course avant le passage aux vérifications techniques.

- **Vérifications Administratives complémentaires :**
  Jeudi 17 octobre 2019 de 15h30 à 21h30 : Circuit d'Albi_Loge N°5

Association ALBI 2019 Rabastens - Vignoble Gaillacois - 53 Avenue Jean Bérenguier - 81800 Couffouleux
Email : contact@albifinale2019.fr SIRET 840 069 249 00018

● **Vérifications Techniques** :

Jeudi 17 Octobre de 16h00 à 22H00 : Circuit d'Albi - Voie des stands.

Chaque concurrent devra se présenter à l'heure prévue par leur convocation aux vérifications techniques (pointage en avance non autorisé, pointage en retard pénalisé selon les prescriptions générales article 7.1.3)
Les horaires de convocation seront disponibles sur le site de la finale : www.albifinale2019.fr

L'accueil des équipages avec leurs remorques sera effectué, obligatoirement, sur le Parking suivant :

- Circuit d'Albi

Le Déchargement des voitures est strictement interdit dans tout autre lieu ;
Un parc remorques **obligatoire** (non gardé) sera mis en place : circuit d'ALBI (Voir plan fourni avec la convocation).
Coordonnées GPS : 43°54'55.63'' N – 2°07'02.78'' E

Contrôle final
Les vérifications finales éventuelles auront lieu au :
SUR' AUTO MECA 81
14, rue de la Mélaudie
ZAC de la BAUTE
81990 LE SEQUESTRE
-□ : 05 63 54 91 03
06 25 42 18 10

Taux Horaire de la Main d'Œuvre : 60 € TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard des rallyes.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. P – DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P Les pilotes qualifiés devront envoyer le bulletin d'engagement à leur Ligue Régionale de rattachement avant le lundi 30/09/2019 à minuit.
Ne pourront être pris en considération que les demandes d'engagement :

- Parvenues dans les délais - Clôture des engagements le 30 Septembre 2019, le cachet de la poste faisant foi.
- Correctement remplies. EN LETTRES MAJUSCULES
- Accompagnées de tous les documents demandés aux articles ci-après.
- Obligatoirement accompagnées du montant des droits d'engagement

(Aucun engagement ne sera pris en compte sans les droits d'engagement)

La liste des engagés sera mise à jour sur le site de la finale www.albifinale2019.fr

3.1. 10P

Le nombre d'engagés ne pourra dépasser le total des pilotes qualifiés.

3.1. 11P Droits d'engagement

Les droits d'engagement sont fixés à **400€**.
Les chèques seront obligatoirement établis à l'ordre de la **finale des Rallyes Albi 2019**.
Une participation de **50 €** sera à rajouter aux droits d'engagements pour le système de Géolocalisation.
Les demandes d'engagement devront être accompagnées :

Des renseignements sur le véhicule utilisé lors des reconnaissances.

Des photos (format identité) récentes, claires et nettes (pas de copie) du pilote et du copilote, avec le nom au dos.

Du palmarès selon l'annexe à remplir.

Des documents dument remplis de l'organisation.

3.2P – LES EQUIPAGES

Seul le pilote qualifié pour la finale sera autorisé à piloter sur les épreuves spéciales.
S'il s'avère que ce n'est pas le cas, il sera exclu de la finale par le collège des commissaires sportifs. Il en sera de même si les bracelets d'identification ne sont pas portés correctement ou s'il est constaté une fraude ou tentative de fraude. Il sera obligatoire de porter ces bracelets à partir du **CH** d'entrée au parc de départ (H-10) jusqu'à la fin du rallye, au podium d'arrivée.

Bracelets d'identification : Chaque pilote qualifié recevra avant le départ, un bracelet de couleur identifié « **PILOTE** » (**bleu – poignet gauche**) et le copilote, d'un bracelet d'une autre couleur identifié « **COPILOTE** » (**jaune – poignet droit**). Ces mentions seront suivies de « **F** » (**rose**) quand le pilote est féminin. Ces bracelets seront contrôlés (y compris leur fixation) aux départs des ES et aux Points Stop.

3.3P – ORDRE DE DEPART – PLAQUES - NUMEROS

L'ordre de départ de la 1ère étape (1ère section épreuve de positionnement : PR1) sera établi par la FFSA selon l'ordre prévu par le règlement standard des rallyes, et dans chaque groupe et classe, selon le nombre de points obtenu pour la qualification.
Pour la 2ème section, l'ordre des départs sera établi selon le classement de la Pr1 (hors pénalités éventuelles, celles-ci étant ajoutées à la fin de la 1ère étape : Art 6.1.1P)
Pour la 2ème étape, l'ordre de départ sera établi selon le classement obtenu après la dernière ES disputée de la 1ère étape, hors pénalités.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P – VOITURES ADMISES

Conforme au règlement standard des rallyes de la FFSA et de la coupe de France des Rallyes2019.

4.2P -– PNEUMATIQUES

Conforme au règlement standard FFSA.
Information : le changement de pneumatiques sera autorisé uniquement dans le parc d'assistance.
Des contrôles pourront être mis en place.

4.3P – ASSISTANCE

4.3.1P Parc d'assistance

Il sera situé sur le circuit d'ALBI.
Le parc sera ouvert à partir du jeudi 17 octobre à 08h00 et devra être libéré au plus tard à 10h00 le dimanche 20 octobre
Lors de leur arrivée, le responsable de l'équipe d'assistance des concurrents devra se présenter au responsable du parc avant l'installation. Les emplacements seront attribués par l'organisateur.
L'espace maximum sera de <u>80m² par voiture et de 120m² pour 2 voitures</u>. (Tous les concurrents souhaitant une surface supplémentaire devront en faire la demande avant la clôture des engagements).
Les m² supplémentaires seront attribués en fonction des disponibilités et facturés 9,60€ TTC le m² à régler au plus tard au moment des vérifications administratives.
Un seul véhicule d'assistance par équipage sera admis.

Association ALBI 2019 Rabastens - Vignoble Gaillacois - 53 Avenue Jean Bérenguier - 81800 Couffouleux
Email : contact@albifinale2019.fr SIRET 840 069 249 00018

Il sera identifié par un sticker qui devra être <u>collé sur le pare-brise à l'intérieur du véhicule.</u>
Seul le catering aux membres de l'assistance est autorisé dans le parc d'assistance.
Toute autre opération de réceptif commercial ne pourra être organisée, sauf autorisation de l'organisateur.
(Rappel : les concurrents sont responsables des agissements de leurs accompagnants et assistance et ils peuvent être sanctionnés en cas d'infraction aux règles.)
La vitesse dans le parc est limitée à 30 km/h.

4.3.2.1P

Dans chaque parc d'assistance, il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle de moins de 2 ans
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures.
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche étanche de protection et résistante aux hydrocarbures.
- En outre il est précisé que le piquetage est interdit.
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

Une pénalité de **200€** sera appliquée Pour chaque infraction constatée. Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

4.3.2.2P PARC REMORQUES

Le parc à remorques est prévu sur **le circuit d'Albi**
Coordonnées GPS : 43°54'55.63'' N – 2°07'02.78'' E
L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de vol ou dégradation.
Aucune remorque ne sera admise dans le parc d'assistance en raison de l'espace disponible, ni dans le parc d'attente pour les vérifications.
A leur arrivée, les voitures devront être déchargées elles se rendront par l'itinéraire indiqué aux vérifications (l'assurance du rallye prend effet dès que la voiture est déchargée). Cependant les voitures devront porter obligatoirement les marques d'identification prévues à l'art 5.1P ainsi que les numéros et différents publicités.
La circulation se fera à vitesse réduite.

4.3.3P RAVITAILLEMENTS

Trois stations-service sont désignées et proposées :
<u>Le Vendredi</u> « LECLERC Albi, rue des Portes d'Albi ».
Coordonnées GPS : 43°55'08.75''N - 2°06'28.26''E.
<u>Le Vendredi et le Samedi</u> « LECLERC Le Séquestre, rue Mélodie ».Coordonnées GPS: 43°54'54.26''N - 2°06'30.63''E.
<u>Le Samedi</u> « LECLERC Gaillac, A68 sortie 9, Les Xansos route de Graulhet 81600 BRENS ».
Coordonnées GPS: 43°53'53.716''N - 1°53'46.845''E.
Seul le véhicule de course est autorisé à entrer dans la station.
Le ravitaillement, en station, doit se faire uniquement au moyen des pompes de la station (jerricans et fûts interdits).
Ravitaillement : Conforme au règlement standard FFSA.

4.4P GÉOLOCALISATION

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures doivent être équipées, lors des reconnaissances et pendant le rallye, d'un système de géolocalisation reconnu par la FFSA. Le kit de géolocalisation ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution sont distribués lors de la remise du Road Book.
Une caution de **300€** sera demandée à chaque concurrent.

Association ALBI 2019 Rabastens - Vignoble Gaillacois - 53 Avenue Jean Bérenguier - 81800 Couffouleux
Email : contact@albifinale2019.fr SIRET 840 069 249 00018

En cas de perte ou de détérioration du boitier ou de ses accessoires (câbles, antennes, etc…), la caution pourra être conservée partiellement ou en totalité après vérification par le distributeur agréé par la FFSA.
La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au plus tard trois semaines après le rallye.
Les instructions d'installation sont également disponibles sur les sites : www.ffsa.org.

Le montage et le bon fonctionnement du système devront être vérifiés par le distributeur agréé, ou un membre de l'équipe d'organisation du rallye en charge de la géolocalisation, dès la remise du kit (pour les reconnaissances), et lors des vérifications techniques avant chaque rallye.
Chaque concurrent est responsable du bon fonctionnement de son système de géolocalisation lors des reconnaissances et pendant toute la durée du rallye.
Tout constat de non fonctionnement entrainera les pénalités suivantes :

- 1 ère infraction : avertissement et remise en conformité immédiate,
- 2ème infraction : 200€
- 3ème infraction : exclusion du rallye et demande de sanction à la FFSA.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA

5. 1P – IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA

5 .2P - PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.
La publicité obligatoire et facultative (non rachetable) fera l'objet d'un additif au présent règlement qui sera publié avant le début des reconnaissances sur le site officiel de la finale.
La pose de tout support publicitaire sur le parcours du Rallye et à proximité est interdite, sauf autorisation écrite de l'organisateur.
Toute action publicitaire, commerciale ou de promotion s'appuyant sur l'image du rallye est interdite.
L'exploitation commerciale ou non des photos et vidéos, sans autorisation verra les contrevenants poursuivis devant la justice.

5 .3P PUBLICITE - production d'images FFSA

UTILISATION, DIFFUSION ET EXPLOITATION DES IMAGES ENREGISTREES DURANT LES EPREUVES SPECIALES PAR LES CAMERAS EMBARQUÉES.
En application de l'article I) E) alinéa premier des Prescriptions Générales FFSA (édicté en application des dispositions de l'article L.333-1 du Code du Sport), « Tous les droits de tournage et d'images animées relatifs à tout Championnat, Coupe ou Série de la FFSA sont dévolus à la FFSA. Ces droits pourront faire l'objet d'une cession à un ou plusieurs services de communication audiovisuelle ».
Le prestataire désigné par la FFSA procèdera au montage du matériel d'enregistrement dans les voitures en présence d'un technicien habilité par l'équipe responsable de la voiture.
Une installation s'effectuera avant le départ du rallye ou dans un parc d'assistance ou dans un parc fermé. Pour Chaque étape, le choix des voitures dans lesquelles seront installées les caméras appartient au prestataire désigné par la FFSA.
Le poids de cet équipement sera considéré comme faisant partie de celui de la voiture.
Les concurrents s'engagent ainsi :
▪ à laisser le prestataire désigné par la FFSA installer et récupérer le matériel d'enregistrement précité ;
▪ à laisser le prestataire désigné par la FFSA utiliser, diffuser et exploiter l'intégralité des images et voix qui pourraient être enregistrées avec le matériel d'enregistrement précité à bord de leur voiture durant les épreuves

Association ALBI 2019 Rabastens - Vignoble Gaillacois - 53 Avenue Jean Bérenguier - 81800 Couffouleux
Email : contact@albifinale2019.fr SIRET 840 069 249 00018

spéciales ;
▪ à fournir, à la demande de la FFSA, au prestataire désigné par la FFSA, l'intégralité des images et voix qui auraient été enregistrées durant les épreuves spéciales par une ou plusieurs caméra(s) privée(s) installée(s) à bord de leur voiture et à laisser le prestataire désigné par la FFSA utiliser, diffuser et exploiter lesdites images et voix. Sauf autorisation contraire, toutes les séquences issues desdites caméras sont destinées à un usage personnel et ne doivent pas être distribuées ou communiquées par quelque moyen que ce soit ;
▪ à renoncer à toute revendication liée à l'utilisation, la diffusion et l'exploitation de leur nom, de leur image ou de leur voix, telles que décrites au présent article, en particulier de nature financière.
▪ les constructeurs présents avec une Coupe de marque peuvent exploiter les images provenant des voitures régulièrement inscrites à celle-ci sans demander d'autorisation spécifique à la FFSA.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6. 1P – DESCRIPTION

La finale de la Coupe de France des Rallyes représente un parcours total de 496,350 Kms. pour un Kms total d'ES de 130.4Kms
Il est divisé en 2 étapes et 4 sections, pour un Kms total d'ES de 130.4Kms
Il comporte un prologue (PR1) et 8 ES :
1ère étape : 216,750 Kms dont 38 Kms d'E.S répartis comme suit :

PR1 : 5,10 Kms (Labessiere Candeil)
ES 1 : 15,70 Kms (Curvalle)
ES 2 : 17,20 Kms (Rassisse)

2ème étape : 270,400 Kms dont 92,4 Kms d'E.S répartis comme suit :

ES 3 - 6 : 19 Kms X 2 = 38 Kms (Montmiral - Département du TARN)
ES 4 - 7 : 18 Kms X2 = 36 Kms (Rabastens – SKODA Toulouse)
ES 5 - 8 : 9,200 Kms X2 = 18,400 Kms (Montaigut – Vignoble de Gaillac)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire"

6. 1.1P – PROLOGUE

Une première section, dite « Prologue », d'une seule ES sera organisée pour déterminer l'ordre de départs des concurrents. Cette ES, numéroté PR1 ne compte que pour repositionner les concurrents au départ de la section suivante. Les temps réalisés dans cette ES ne sont pas pris en compte pour l'établissement du classement final. Toutefois les éventuelles pénalités routières infligées au cours du prologue seront prises en considération pour le classement. Tout pilote qui ne termine pas la première section et/ou l'ES dite « prologue » sera classé dernier de sa classe sur la liste de départ de la section suivante. Une pénalité forfaitaire de 5' sera appliquée.
Si plusieurs pilotes sont dans ce cas, leurs positions de départ seront choisies après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des commissaires sportifs.
Le(s) pilote(s) sera (ont) considéré(s) comme ayant terminé ledit « prologue ». A ce titre il(s) sera (ont) soumis aux mêmes règlements, dispositions, horaires, restrictions en matière d'assistance qui s'appliquent au rallye.
Par ailleurs il(s)devra (ont) avoir soumis avec succès sa (leur) voiture au contrôle des commissaires techniques au minimum 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture pour la 2ème section.

6.2P – RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard des Rallyes.

6.2.1P NOMBRES DE PASSAGES

Le nombre de passages est limité à **3 par E.S maximum**, des contrôles seront effectués.
Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours des épreuves spéciales est interdit.
Tout accès à une Epreuve Spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.
Un autocollant obligatoire avec la mention **« reconnaissance » et un numéro d'ordre,** à apposer sur le véhicule de reconnaissance en haut et à droite du pare-brise sera distribué en même temps que le Road-Book.

Association ALBI 2019 Rabastens - Vignoble Gaillacois - 53 Avenue Jean Bérenguier - 81800 Couffouleux
Email : contact@albifinale2019.fr SIRET 840 069 249 00018

6.2.2P – VOITURES DE RECONNAISSANCES
Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.5P –– DUREE
Il y aura 2 sessions du parcours, l'une : les samedi 12 et dimanche 13 Octobre
et l'autre : les mercredi 16 et jeudi 17 Octobre.
Les concurrents auront le choix de l'une et de l'autre session. (Panachage autorisé)
Horaires de 08h30 à 18h30 les 12, 13, 16 et 17 Octobre pour toutes les E.S.
Une Fiche de contrôle des reconnaissances sera remise à chaque équipage. Elle devra être présentée à chaque demande des organisateurs lors des reconnaissances et elle devra être rendue lors des **vérifications administratives complémentaires ou au C.H vérifications techniques.** Cette fiche devra être remplie par l'équipage au départ et à l'arrivée de chaque E.S en notant l'heure au stylo à bille.
L'absence d'indication ou des indications raturées ou falsifiées lors d'un contrôle seront considérées comme une infraction aux reconnaissances et sanctionnées comme tel (Cf. art 6.2.7 du règlement standard des Rallyes).
Des contrôles seront mis en place par l'organisateur. Les contrôleurs seront identifiés par des chasubles.
Le refus de s'arrêter à l'un des contrôles sera considéré comme une fraude et sanctionné comme tel.
Afin de renforcer la sécurité des concurrents toutes les voitures seront équipées, lors des reconnaissances et pendant le rallye, d'un système de géolocalisation reconnu par la FFSA (Frais de participation : 50€).

Dans le but de protéger des bas-côtés fragiles, pour éviter que les derniers concurrents ne découvrent une route exagérément dégradée et/ou pour minimiser la vitesse, les jours de reconnaissance et les jours de la course, des cordes seront protégées (piquets, séparateurs, ou autres dispositifs).
La détérioration volontaire des protections pourra entrainer des pénalités.

6.3P – CARNETS DE CONTROLE
Conforme au règlement standard FFSA.

6.4P –– CIRCULATION
Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P – DEPART
Conforme au règlement standard FFSA.
Le départ des voitures sera donné de minute en minute,
1er départ : le Vendredi 18 Octobre 2019, Parc des expositions d'Albi à 09h00.

7.2P – DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES
Conforme au règlement standard FFSA.

Les chefs de poste porteront des chasubles orange « Chef de poste »
Les commissaires porteront des chasubles orange.
Les commissaires Radio porteront des chasubles jaunes.
Les autres officiels auront des chasubles avec indication de la fonction.

7.3P – CONTROLES DE PASSAGE (CP) – CONTROLES HORAIRES (CH)
Conforme au règlement standard FFSA.

7.4P – CONTROLES DE REGROUPEMENT
Conforme au règlement standard FFSA..

Association ALBI 2019 Rabastens - Vignoble Gaillacois - 53 Avenue Jean Bérenguier - 81800 Couffouleux
Email : contact@albifinale2019.fr SIRET 840 069 249 00018

7.5P – EPREUVES SPECIALES

Conforme au règlement standard FFSA.
Les temps seront enregistrés au 1/10 de seconde.
Toute séance d'essai est strictement interdite dans le département du Tarn ***à compter du 15 septembre*** et ce jusqu'au départ du Rallye.

1ère ETAPE

Du Parc des expositions Albi le Séquestre au Parc des expositions Albi le Séquestre
(3 épreuves – 38 kms d'E.S) :

- PR1 : LABESSIERE CANDEIL: 5,100 Kms x 1
- ES 1 : CURVALLE: 15,70 Kms x 1
- ES 2 : RASSISSE : 17,20 Kms x1

2ème ETAPE

Du Parc des expositions Albi le Séquestre au Parc des expositions Albi le Séquestre
(6 épreuves – 92,400 Km d'E.S)

- ES 3/6 : MONTMIRAL – Département du TARN: 19 Kms x 2 = 38 Kms
- ES 4/7 : RABASTENS – SKODA Toulouse: 18 Kms x 2 = 36 Kms
- ES 5/8 : MONTAIGUT – Vignoble de Gaillac : 9,20 Kms x 2 = 18,40 Kms

7.6P – PARC FERMÉ

Conforme au règlement standard FFSA avec les particularités suivantes
Pointage en avance autorisé au CH 2A, et **Non autorisé au CH 8A** : Fin du Rallye.

ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

9.1P. CLASSEMENT PILOTES

Les points marqués lors des rallyes qualificatifs servent uniquement pour la qualification à la finale.
Le classement de la coupe de France des Rallyes sera établi en fonction du classement de la Finale.

9.2P. CLASSEMENT COPILOTES

Un classement des copilotes sera établi dans les mêmes conditions.

9.3P. CLASSEMENT DES LIGUES DU SPORT AUTOMOBILE

Le classement final des ligues sera établi en fonction du classement général de la Finale.
Une attribution de points, limité aux 5 premiers équipages de chaque ligue sera faite comme ci-après :

Attribution des points suivant le classement par classe :
1er ……..15 points
2ème ……12 points

Association ALBI 2019 Rabastens - Vignoble Gaillacois - 53 Avenue Jean Bérenguier - 81800 Couffouleux
Email : contact@albifinale2019.fr SIRET 840 069 249 00018

3ème ……..9 points
4ème …… .7 points
5ème ……..5 points

Si le nombre de partants dans une classe est inférieur à 3, l'attribution des points est la suivante
1er ……..…...5 points
2ème ……...…3 points

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

10.1 REMISE DES PRIX

Les équipages suivants bénéficieront d'une attention particulière durant la cérémonie de podium :
- classement général : 3ème, 2ème, 1er
- 1ére féminine
- 1er jeune

Une dotation de 15 000€ sera attribuée par la FFSA aux 6 premières ligues du Classement des Ligues du Sport Automobile, répartie de la façon suivante, sous réserve qu'au moins 50% des qualifiés des Ligues concernées soit présent à la finale :
1er …….. 5 000€
2ème ……3 500€
3ème ……2 000€
4ème ……1 500€
5ème ……....1 000€
6ème……500€

En cas d'ex aequo, la dotation sera partagée de manière équitable entre les ligues concernées.

L'organisateur récompensera tous les équipages classés (pilotes et copilotes) présents à la remise des prix.

Une prime de 1 500€ sera attribuée par la FFSA à la Ligue ayant mis en place le plus beau stand du village des Ligues du Sport Automobile.

COUPE COMMISSAIRES

10 commissaires tirés au sort seront récompensés par l'organisateur.

REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu le Dimanche 20 Octobre 2019 à 10h00 au SCENITH Parc des Expositions d'ALBI.

Association ALBI 2019 Rabastens - Vignoble Gaillacois - 53 Avenue Jean Bérenguier - 81800 Couffouleux
Email : contact@albifinale2019.fr SIRET 840 069 249 00018

ANNEXE 1

FINALE DE LA COUPE DE FRANCE DES RALLYES

ALBI 2019 RABASTENS -VIGNOBLE GAILLACOIS

ITINERAIRE ET HORAIRE DU VENDREDI 18 OCTOBRE 2019

ETAPE N° 1 ALBI / ALBI

	CONTRÔLE	ITINERAIRE	KILOMETRAGE			TEMPS Imparti	HORAIRE 1ère voiture	HORAIRE dernière voiture	Moyenne Horaire
			E.S	Partiel	Total				
SECTION 1	CH P0	Le Sequestre Sortie Parc fermé		0,000	0,000		09 H 00'	12 H 39'	
	CH P0 A	Circuit d'Albi Entrée parc assistance		0,150	0,150	02'	09 H 02'	12 H 41'	4,50
	CH P0 B	Circuit d'Albi Sortie parc assistance		0,200	0,350	15'	09 H 17'	12 H 56'	
	CH P 1			41,400	41,750	55'	10 H 12'	13 H 51'	45,16
	D ES P 1	**Départ Labessiere Candeil**		**0,200**	**41,950**	**03'**	**10 H 15'**	**13 H 54'**	
	A ES P 1	**Arrivée Labessiere Candeil**	**5,1**	**5,100**	**47,050**				
	Point STOP			0,350	47,400				
	CH P 1A	Albi cathédrale, Entrée Parc autographes		20,220	67,620	50'	11 H 05'	14 H 44'	30,80
	CH P 1B	Albi cathédrale, Sortie Parc autographes		0,200	67,820	20'	11 H 25'	15 H 04'	
	CH P1 C	Le Sequestre Entrée Parc de Départ		**7,680**	**75,500**	**25'**	**11 H 50'**	**15 H 29'**	18,43
SECTION 2	CH 0	Le Sequestre Sortie Parc de départ			75,500	220'	15 H 30'	19 H 09'	
	CH 0A	Circuit d'Albi Entrée parc assistance		0,150	75,650	02'	15 H 32'	19 H 11'	12 H 00'
	CH 0 B	Circuit d'Albi Sortie parc assistance		0,200	75,850	40'	16 H 12'	19 H 51'	
	CH 1			49,050	124,900	60'	17 H 12'	20 H 51'	49,05
	D ES 1	**CURVALLE Départ**		**0,250**	**125,150**	**03'**	**17 H 15'**	**20 H 54'**	
	A ES 1	**CURVALLE Arrivée**	**15,7**	**15,700**	**140,850**				
	Point STOP			0,300	141,150				
	CH 2			24,000	165,150	50'	18 H 05'	21 H 44'	48,00
	D ES 2	**RASSISSE Départ**		**0,200**	**165,350**	**03'**	**18 H 08'**	**21 H 47'**	
	A ES 2	**RASSISSE Arrivée**	**17,2**	**17,200**	**182,550**				
	Point STOP			0,200	182,750				
	CH 2 A	Le Sequestre Entrée parc de fin d'étape. Pointage en avance autorisé		**34,000**	**216,750**	**65'**	**19 H 13'**	**22 H 52'**	47,45

Association ALBI 2019 Rabastens - Vignoble Gaillacois - 53 Avenue Jean Bérenguier - 81800 Couffouleux
Email : contact@albifinale2019.fr SIRET 840 069 249 00018

ANNEXE2

FINALE DE LA COUPE DE FRANCE DES RALLYES
ALBI 2019 RABASTENS -VIGNOBLE GAILLACOIS
ITINERAIRE ET HORAIRE DU SAMEDI 19 OCTOBRE 2019
ETAPE N° 2 ALBI / ALBI

	CONTRÔLE	ITINERAIRE	KILOMETRAGE			TEMPS Imparti	HORAIRE 1ère voiture	HORAIRE dernière voiture	Moyenne Horaire
			E.S	Partiel	Total				
SECTION 3	**CH 2B**	**Le Séquestre Sortie parc fermé**			0,000		08 H 00'	11 H 19'	
	CH 2C	Circuit d'Albi Entrée parc assistance		0,150	0,150	02'	08 H 02'	11 H 21'	4,50
	CH 2D	Circuit d'Albi Sortie parc assistance		0,200	0,350	60'	09 H 02'	12 H 21'	
	CH 3			23,700	24,050	40'	09 H 42'	13 H 01'	35,55
	ES 3	**Départ MONTMIRAL - Département du TARN**		**0,300**	**24,350**	**03'**	**09 H 45'**	**13 H 04'**	
	ES 3	**Arrivée MONTMIRAL - Département du TARN**	**19**	19,000	43,350				
	Point STOP			0,300	43,650				
	CH 4			20,300	63,950	50'	10 H 35'	13 H 54'	47,52
	D ES 4	**Départ RABASTENS - SKODA Toulouse**		**0,400**	**64,350**	**03'**	**10 H 38'**	**13 H 57'**	
	A ES 4	**Arrivée RABASTENS - SKODA Toulouse**	**18**	18,000	82,350				
	Point STOP			0,300	82,650				
	CH 4 A	Entrée Lisle/Tarn - Parc convivialité		5,900	88,550	30'	**11 H 08'**	**14 H 27'**	48,40
	CH 4 B	Sortie Lisle/Tarn - Parc convivialité		0,200	88,750	15'	**11 H 23'**	**14 H 42'**	
	CH 5			3,000	91,750	05'	11 H 28'	14 H 47'	36,00
	D ES 5	**Départ MONTAIGUT - Vignoble de Gaillac**		**0,300**	**92,050**	**03'**	**11 H 31'**	**14 H 50'**	
	A ES 5	**Arrivée MONTAIGUT - Vignoble de Gaillac**	**9,2**	9,200	101,250				
	Point Stop			0,200	101,450				
	CH 5A	Le Séquestre Entrée Parc de regroupement		29,000	130,450	55'	12 H 26'	15 H 45'	41,89
SECTION 4	**CH 5B**	Le Séquestre Sortie Parc de regroupement			**130,450**	**120'**	14 H 26'	**17 H 45'**	
	CH 5 C	Circuit d'Albi Entrée parc assistance		0,150	130,600	02'	14 H 28'	17 H 47'	4,50
	CH 5 D	Circuit d'Albi Sortie parc assistance		0,200	130,800	60'	15 H 28'	18 H 47'	
	CH 6			23,700	154,500	40'	16 H 08'	19 H 27'	35,55
	D ES 6	**Départ MONTMIRAL**		**0,300**	**154,800**	**03'**	**16 H 11'**	**19 H 30'**	
	A ES 6	**Arrivée MONTMIRAL**	**19**	19,000	173,800				
	ES 6	**Point Stop**		0,300	174,100				
	CH 7			20,300	194,400	50'	17 H 01'	20 H 20'	47,52
	D ES 7	**Départ RABASTENS**		**0,400**	**194,800**	**03'**	**17 H 04'**	**20 H 23'**	
	A ES 7	**Arrivée RABASTENS**	**18**	18,000	212,800				
	ES 7	Point Stop		0,300	213,100				
	CH 7 A	Entrée Rabastens - Parc convivialité		7,400	220,500	33'	**17 H 37'**	**20 H 56'**	46,73
	CH 7 B	Sortie Rabastens - Parc convivialité		0,200	220,700	15'	**17 H 52'**	**21 H 11'**	
	CH 8			11,000	231,700	15'	**18 H 07'**	**21 H 26'**	33,90
	D ES 8	**Départ MONTAIGUT**		**0,300**	**232,000**	**03'**	**18 H 10'**	**21 H 29'**	
	A ES 8	**Arrivée MONTAIGUT**	**9,2**	9,200	241,200				
	ES 8	Point Stop		0,200	241,400				
	CH 8 A	**Le Sequestre. Entrée Parc fermé final Pointage en avance non autorisé**		29,000	270,400	50'	**19 H 00'**	**22 H 19'**	46,80

Association ALBI 2019 Rabastens - Vignoble Gaillacois - 53 Avenue Jean Bérenguier - 81800 Couffouleux
Email : contact@albifinale2019.fr SIRET 840 069 249 00018